



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire (arrivé à 19 h 38) – Mr AUBURSIN Gaston – Mme LECOEVRE Stéphanie -Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé - Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme DERONNE Catherine -Mme VAN ECKHOUT Sophie - Mr BOUDREZ André – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle -Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie -Mr LAVOGIEZ Gaël –Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mme WADBLED Laetitia.

Étaient absents :– Mr BLANPAIN Johann – Mme LHEUREUX Natacha –Mme LUTAS Sylvie –Mr BUEMI Bruno – Mme WILLEMS Véronique – Mr DELCROIX Thibaut.

Ont donné procuration : Mr BLANPAIN Johann à Mr VIGIER Hervé- Mme LUTAS Sylvie à Mme VAN ECKHOUT -

Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	21	23

Objet : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (délib. 2024/01/01)

Présentation du rapport d'orientations budgétaires par Monsieur HUON Jean-Pascal – Adjoint aux finances.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 et D2312-3

Vu la loi de 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er},

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu,

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires sur la base d'un rapport annexé a eu lieu.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT

Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 29 Janvier 2024
Que la convocation du conseil
avait été faite le 18 janvier 2024
le Maire.

H A S N O N

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

État de la dette au 1^{er} janvier 2024

A votre disposition un graphe représentant l'évolution de l'extinction de la dette en 2045.

Dette envers les banques : au 01/01/2024 : 2 442 670.44 € au 01/01/2023 : 2 964 049.00 €

Annuité 2024 : Capital : 189 101.68 €

Intérêts : 41 891.17 € en 2024 contre 49 016.92 € en 2023

Dette envers la CAPH : au 01/01/2024 : 191 053.50 € (prêt sans intérêts). Au 01/01/2023 : 218 346.87€

Annuité 2024 : Capital : 27 293,37 € annuité 2023 : 27 293.37 €

État du budget exercice 2023 :

En fonctionnement, le réalisé 2023 est :

Dépenses : 2 847 410.20 €, Prévu au BP+DM : 4 598.564.78 €.

Recettes : 3 037 942.95 €, Prévu au BP+DM : 4 598.564.78€

En investissement, le réalisé 2023 est :

Dépenses : 914 469.84 €, prévu au BP+DM : 3 490.304.91 €

Recettes : 1 439 493.22€, prévu au BP+DM : 3 490.304.91 €

En préambule, il apparaît que certaines dépenses de fonctionnement sont en hausse importante depuis deux ans imputable à l'inflation et à la hausse constante des dépenses énergétique (gaz et électricité) . De ce fait, seul un strict respect des lignes budgétaires permettra d'équilibrer le BP 2024.

Propositions de Fonctionnement :

En dépenses :

Subventions 2024 : 124 291.31€

Associations : 79 291.31€

2023 81 341.31 €

2024 : 79 291.31 € sous réserves de la communication des documents financiers et du débat au sein de la commission des finances.

Une subvention de 8 000.00 € sera proposée pour le voyage de fin d'année des cm2.

CCAS :

45 000€ en 2023

45 000€ en 2024

Les subventions seront regroupées sur la même ligne budgétaire en dépense de fonctionnement : ligne 6574 du chapitre 65 en dépenses de fonctionnement

Subvention CCAS : ligne 65736 même chapitre 65

Personnel :

Les frais de personnels : BP 2023 : 1 560 510 €. BP 2024 : 1 686 050 €

Titulaires

En 2023 : 906 000 €

En 2024 : 970 000 €. Soit une augmentation de 7.06%.

Ce qui correspond en dépenses de fonctionnement à la somme des lignes 64111, 64112 et 64118.

Agents occasionnels :

En 2023 : 173 000€

Prévision 2024 : 229 000€.

Ligne 64131 et 64138.

CUI-CAE

En 2023 : 29 000 €

Prévision 2024 : 29 000 €

Ligne : 64168

Apprentis

En 2023 : 5 000 €

Prévision 2024 : 6 000 €.

Ligne 64171

Charges :

2023 : 447 510 €

Prévision 2024 : 482 050 €

Somme des lignes :6331, 6332, 6336, 6451, 6453, 6454,6475 et 6478

Charges à caractères générales :

Ligne 615 221 bâtiments publics :	BP 2023 : 40 000 €	BP 2024 : 40 000 €
<i>Entretien, réparation des bâtiments et chauffage.</i>		
Ligne 615231 voiries :	BP 2023 : 10 000 €	BP 2024 : 10 000 €
Entretien voiries		
Ligne 615232 réseaux :	BP 2023 : 12 000 €	BP 2024 :15 000 €
Entretien annuel de l'éclairage public		
Ligne 61521 terrains :	BP 2023 : 38 000 €	BP 2024 :39 000 €
Ligne 60612-Electricité-Gaz :	BP 2023 : 403 397 €	BP 2024 :375 000 €
Ligne 6232 fêtes et cérémonies :	BP 2023 :36 000 €	BP 2024 :37 000 €
Ligne 739115 prélèvement SRU :	BP 2023 : 33 232 €	BP 2024 : 0 €

En recettes :

Taux d'imposition : Nous proposerons au BP de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe foncière bâtie : 24.31 % Taxe Foncière non bâtie 69.06 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 19.86 %

Dotations 2024 :

Nous proposons pour 2024 les dotations suivantes par rapport au budget précédent :

- 7411 DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :381 577 € en 2023- en 2024 :382 000 €
- 74121 Dotation solidarité rurale : 64 668 € en 2023 : en 2024 :65 000€ €
- 74127 Dotation nationale de péréquation : en 2023 : 30 092 € en 2024 : 31 000 €
- 73211-73212 La dotation solidarité de la CAPH : en 2023 :396 252 € en 2024 :399 000 €.

FCTVA :

2023 : 11 000 €

2024 : 10 000 €

Le FCTVA est calculé sur les dépenses de fonctionnements 2023

– ligne 615221 (bâtiments publics), ligne 615231 (voiries) et ligne 615232 (réseaux)

Dépenses de fonctionnement : 63 173.87 €

Propositions d'investissements :

En dépenses :

Remboursement emprunt la banque postale pour 120 000.00 €
Remboursement capital d'emprunt pour 189 101.68 €
Remboursement emprunt CAPH pour 27 293,37 €

INVESTISSEMENTS 2024

Pare ballon stade municipal pour 17 000.00 €
Travaux chaudière, isolation école JVD pour 40 000.00 €
Allées cimetière pour 61 900.00 €
Toiture bibliothèque pour 37 000.00 €
Equipeement salle Adolphe Deloeil pour 5 000.00 €
Enrobé Rue Edouard Vaillant 3ème phase pour 73 604.00 €
Enrobé Rue Delcroix pour 24 000.00 €
Enrobé rue Zeneau pour 27 400.00 €
Enrobé ruelle Mahieu pour 29 532.00 €
Enrobé ruelle du Berger pour 8 784.00 €
Trottoir rue Fernand Pelloutier pour 16 380.00 €
Enrobé face au numéro 83 rue Fernand Pelloutier pour 29 088.00 €
Création parking face aux jardins de Théo pour 63 352.00 €
Achat d'un désherbeur pour 3 420.00 €
Extension groupe scolaire pour 1 300 000.00 €.

Je tiens à préciser que ces travaux pour un montant total de 1 736 460.00 € seront réalisés en totalité par l'autofinancement.

Une analyse financière au 1^{er} Octobre, déterminera l'ouverture ou non de dépenses non prévues au BP initial.

Pour 2024, il reste à payer : 180 505.77 €

CEB groupe scolaire extension n°1 pour 9 293.57 €
Travaux res. Yanick Nison pour 71 278.00 €
Eclairage chemin piétonnier de l'école pour 15 112.00 €
Achat tondeuse pour 1 964.00 €
Pupitre pour 799.00 €
Trottoir rue O.Deguisse pour 49 512.00 €
Adoucis rue du Pont pour 3 200.00 €
Trottoir rue J.Guesde pour 28 291.00 €
Bureau de contrôle pour 1 056.00 €

INVESTISSEMENTS 2025

La fin de chantier du groupe scolaire sera la priorité du semestre 2025 afin d'assurer la rentrée scolaire de septembre dans les nouveaux locaux.

D'autre part une étude sera entreprise pour la rénovation de la salle des sports.

En recettes :

25 000.00 € pour la vente du terrain rue Victor Renard.

FCTVA :

2023 : 172 000 €

2024 : 88 000 €

Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissements

Dépenses d'investissement : 536 415.03 €

Taxe d'aménagement :

BP 2023 : 60 000.00 €

BP 2024 : 40 000.00 €

Pour 2024, il reste à percevoir : 545 439.95 €

FDC CAPH : 208 915.45 €

22 570.92 € pour L'AMO (extension groupe scolaire n°1)

39 323.06 € pour les travaux de voiries rue Edouard Vaillant et rue Landas (2022).

28 445.88 € travaux cimetière 2023.

67 125.18 € pour travaux de voiries 2023.

51 450.41 € travaux de trottoirs 2023.

Subvention Département : 320 212.50 €

315 000.00 € extension groupe scolaire n°2

5 212.50 € trottoir rue Jean Jaurès.

Subvention Etat : 16 312.00 €

16 312.00 € solde convention académie de Lille (mobilier et matériel informatique)

